

KANTON WALLIS

COMMUNIQUE POUR LES MEDIAS

5 avril 2012

Initiative sur les résidences secondaires : le canton axe ses efforts sur le développement d'une véritable stratégie de l'hébergement touristique

(IVS).- Le Conseil d'Etat a entrepris rapidement des actions concrètes pour faire valoir les intérêts du canton dans la mise en œuvre de l'initiative Weber et soutenir les autorités notamment communales. Il entend désormais prendre la mesure des conséquences à moyen et long terme du texte accepté par le peuple et agir clairement en concevant une véritable stratégie destinée au développement de l'hébergement touristique. Il sera accompagné dans cette tâche par un Conseil formé de personnalités économiques, politiques et issues de tous les milieux concernés.

Au lendemain de l'acceptation par le peuple suisse de l'initiative dite Weber, le Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET) a proposé au Conseil d'Etat une action déployée sur quatre volets. Ils portent sur les dispositions d'application et de mise en œuvre, les conséquences pratiques pour les communes et les conséquences à moyen et long terme pour le canton.

Les deux premiers volets ont fait l'objet de mesures concrètes : mise en place d'un groupe de soutien aux communes, action technique et politique au plan intercantonal et fédéral, intégration dans les divers groupes de travail de personnalités valaisannes.

Le Conseil d'Etat se dote maintenant d'un plan d'action destiné en premier lieu à analyser les conséquences à moyen et long terme de l'initiative sur l'économie cantonale en général et en particulier touristique. Ce plan d'action s'inscrit pleinement dans la politique du tourisme menée par le Gouvernement depuis plusieurs années. Il est entièrement coordonné avec toutes les actions entreprises à divers niveaux.

L'objectif de cette réflexion est la conception d'une stratégie pour le développement de l'hébergement touristique dans le canton ainsi que l'adoption de mesures concrètes, à l'usage des acteurs de la branche comme des autorités en charge.

Le Conseil d'Etat a mandaté pour ce faire un groupe de travail interdépartemental enrichi de la présence d'acteurs importants de la branche. Les premiers résultats de ce groupe de travail sont attendus pour fin 2012.

Afin d'inscrire ce plan d'action dans la réflexion globale sur le tourisme menée par le DEET, le Conseil d'Etat a décidé de s'adjoindre les compétences d'un Conseil, indépendant des divers groupes de travail, qui aura pour tâches de débattre des questions fondamentales et d'émettre avis, propositions et critiques quant aux stratégies proposées et aux thématiques fixées.

Les membres du « Conseil » seront/sont représentatifs des branches économiques touchées et de la réalité cantonale dans son ensemble, indépendants et bénéficiant d'une crédibilité incontestable tant au niveau professionnel qu'institutionnel.

Note aux rédactions

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous adresser au conseiller d'Etat Jean-Michel Cina – 027 606 23 00. D'autres infos sur www.vs.ch